Cette fiche ressource n'a pas vocation à supplanter le travail des certificateurs Qualité, seuls à même de délivrer la certification qualité d'un CFA. Par contre, elle prétend préciser les attentes des Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en tant que Ministères certificateurs, pour les CFA ayant fait le choix de proposer des diplômes sous leurs responsabilités. Elle constitue une proposition régionale.

Q9/E18

QualiOpi indicateur 9
Eduform indicateur 18

Le guide *ultime* en apprentissage

Mission « Information – Contrôle – Accompagnement pédagogique »
© Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décret 2026-728
Le prestataire informe les publics bénéficiaires des conditions de déroulement de la prestation.

OBLIGATIONS SPECIFIQUES CFA : Le prestataire communique un programme détaillé par enseignement qui comprend son plan développé, le niveau prérequis, le déroulement et l'organisation pratique de la formation et les modalités d'évaluation.

Les enjeux

Permettre à tous les apprentis une pleine et totale accessibilité aux informations relatives aux conditions de déroulement de la formation : contenus de formation, travaux à réaliser, etc.

Les points d'appui

La fiche ressource « Le livret d'apprentissage »

Bulletin officiel n°32 du 9 septembre 2010 sur le cahier de textes numérique

Arrêté du 17 avril 2024 portant modification de l'arrêté du 4 mars 2020 modifié relatif au livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général, du baccalauréat technologique et du baccalauréat professionnel.

Page Eduscol sur le livret scolaire du lycée général, technologique et professionnel (juillet 2024))

Les actions à conduire par priorités

- **Tenir à jour un document de type « cahier de texte »** (ou tout autre outil numérique rendant compte aux apprentis des conditions de déroulement « en temps réel » de la formation).
- **Formaliser un livret d'apprentissage** décrivant, par périodes de formation, les objectifs à atteindre en termes de maîtrise des compétences (type outil de suivi des compétences). Et le tenir à la disposition de chaque apprenti, de chaque maître d'apprentissage et de l'ensemble des équipes pédagogiques du CFA afin qu'il soit régulièrement complété.

Les points de vigilance à respecter

- **Structurer le livret d'apprentissage** en respectant les préconisations de la fiche Q28E44. En l'occurrence, le travail spécifique sur le tableau stratégique de formation par compétences (TSF) devrait permettre de revoir en profondeur le contenu des livrets d'apprentissage. Voir pour plus de détails la fiche pratique « TSF », et notamment la dernière partie.

- **Clarifier les conditions de déroulement** du parcours de formation pour les publics spécifiques. Exemple pour les apprentis en situation de handicap en termes de suivi et d'accompagnement, pour les candidats libres inscrits dans des CFA « tout à distance » (modalités d'accès au LMS, assistance technique et pédagogique, modalités de réalisation des séquences de formation à distance).

Les actions « remarquables » à valoriser ou à suivre

Concernant le livret d'apprentissage :
- Une page sur la situation géographique de la structure à compléter durant la première semaine d'alternance (l'apprenti dessine le trajet depuis son domicile jusqu'aux deux lieux d'alternance). L'apprenti précise également quel(s) moyen(s) de transport il utilise et les modalités pour déjeuner à midi.
- Une page est dédiée à l'analyse des risques professionnels en entreprise, classés par type, et à compléter par l'apprenti : risque rencontré ou non, exemples.
- Des fiches de suivi bimensuelles, avec des parties spécifiques à compléter :

Créée le : 25 juillet 2023
Dernière mise à jour : 30 octobre 2026

Annexes

Pour appréhender pleinement les attentes du Ministère certificateur

Par l'apprenti (ressenti global, avis sur l'intégration au sein de l'entreprise, sur la cohérence des activités en entreprise et les enseignements en CFA, sur la nature de la relation avec le maître d'apprentissage, sur des critères divers : adaptation, ponctualité, respect & écoute, motivation, initiatives personnelles, sens des responsabilités (4 niveaux d'auto-évaluation) + l'état d'atteinte des objectifs fixés à la période précédente

Et par le maitre d'apprentissage en concertation avec le référent pédagogique du CFA (analyse de l'autoévaluation de l'apprenti et des objectifs fixés / appréciations générales / conseils pour progresser / objectifs et axes d'amélioration (3 à définir au maximum).

- Une vision ergonomique en une page des principales actualités par alternance : vue calendrier / fiche signalétique de l'apprenti / dernières évaluations / absences & sanctions / cahier de textes / période d'activités observations et/ou activités à réaliser pour formateur ; apprenant ; entreprise / Visites pédagogiques / Documents.



Une présentation synthétique et claire en 1ère page du livret d'apprentissage



Un livret comporte également une page synthétique intitulé « Guide d'accompagnement du maître d'apprentissage », comportant les principales missions et les actions attendues, par grandes étapes.

Les premières pages du livret d'apprentissage consacrées uniquement à des rappels en matière de santé et de sécurité au travail avec les parties suivantes : « Obligations du salarié » / Les questions fréquentes / Droits, libertés et devoirs des salariés au travail.

Une structuration par périodes, avec des objectifs clairs : Période (Découverte) / Période (L'apprentissage du geste professionnel) / … / Période (L'autonomie suivie) / …. Période (Perfectionnement et développement des compétences) / Période (Autonomie acquise) ….

© Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur 2027

Q9/E18

Annexes

Pour appréhender pleinement les attentes du Ministère certificateur

POUR ALLER PLUS LOIN

Consulter la nouvelle fiche ressource « Le livret d'apprentissage »

© Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur 2027